

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/05/2012

Réception par le Prefet : 14/05/2012

Publication : 18/05/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-5-8-4

Séance du vendredi 11 mai 2012

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES : COLLÈGE FRANÇOIS VILLON À MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Education relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la nouvelle situation des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège François VILLON à MULHOUSE, conformément à l'annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE François VILLON à MULHOUSE

Situation ancienne

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	rez de chaussée droit	5	103,68m ²		Conseiller principal d'Education
2)	rez de chaussée gauche	4	90,72m ²		Adjoint administratif
3)	1er étage droit	4	87,48m ²	Agent TOS	
4)	1er étage droit+ 1er étage milieu	6	154,00m ²		Principal
5)	1er étage gauche	3	65,00m ²	Agent TOS	

Situation nouvelle

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	rez de chaussée droit	5	103,68m ²		Conseiller principal d'Education	18/11/2010
2)	rez de chaussée gauche	4	90,72m ²	Agent TOS		13/02/2012
3)	1er étage droit	4	87,48m ²	Agent TOS		17/03/2009
4)	1er étage droit+ 1er étage milieu	6	154,00m ²		Principal	28/06/2003
5)	1er étage gauche	3	65,00m ²	Agent TOS		11/05/1999